

10 novembre 2015

La CAP des inspecteurs des affaires maritimes était présidée par Madame Brigitte Thorin, adjointe au responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire. La présidente de la CAP présente Mme Héléne Rubietto, cheffe du pôle maritime et exploitation à MGS3 et Mme Corinne Joyeux-Alazet, gestionnaire du corps des IAM au bureau SG/DRH/MGS3

Désignation du secrétaire adjoint

Administration : Corinne Joyeux-Alazet

Représentant du personnel : Marion Fielbard

Recours sur PFR

Deux recours sur PFR de 2013 ont été étudiés par le bureau ROR 2.

Pour une qui correspond à un passage de IAM à IPAM, les préconisations de la note de gestion ont été respectées, la demande n'a pas été prise en compte. Cela ne remet pas en cause la qualité de ses services.

Pour la deuxième qui correspond à une notation après sortie de cours, la justification du service pour le maintien de sa part résultat n'est pas recevable. Le bureau ROR propose de lui octroyer le montant de l'harmonisation MIGT en 2013 soit 0,05 qui est arrondi à 0,1.

Mouvements

1^{er} niveau : mutation au 1^{er} janvier 2016 (sauf mention contraire)

Nom service d'origine service d'accueil..... observations

LAHORE Delphine DAM/SM2 DAM/SM2

GALLENE Marc..... DDTM44..... DDTM 44

2^e niveau : mutation au 1^{er} janvier 2016 (sauf mention contraire)

Pas de mouvement chez les IPAM

Intégration

La demande d'intégration de M. Lebris dans le corps des IAM est acceptée.

M. Laroze est un professeur de lycée professionnel hors classe qui relève de la catégorie A+ et ne peut donc pas prétendre au poste de directeur adjoint qui est un poste de niveau 1.

Nominations au choix au titre de l'année 2016 :

Dans le corps des IAM, un seul poste est proposé :

Nom service d'origine

Sophie Corbinais-Pochat.....DGITM

Pour l'IPAM 2^{ème} classe, deux postes :

Nom service d'origine

Jacques DUCHELPM Saint Malo

Rémi LemaîtreDIRM MEMN

Pour l'IPAM 1^{ère} classe, 5 postes :

Nom service d'origine

Patricia Ben KhemisDDTM 64

Roy Germaine.....CEREMA DTerEMF

Pascal BrantonneDIRM MEMN

Francis KletzelDDTM 29

M.Beric

Questions diverses

Question 1 : absences de liste complémentaire au concours interne des IAM et absence d'IAM OT dans la composition du jury

Mme Thorin nous dit que le jury est souverain pour ajouter une liste complémentaire ou pas. Elle rappellera au bureau des concours de faire attention à mettre au moins un membre du corps en cours de recrutement dans le jury.

Question 2 : discussion sur l'attribution de la PPN (prime personnel navigant) aux IAM en poste dans les centres de sécurité des navires

Cette prime ne peut être accordée qu'aux personnels qui ont au moins 80 % de leur temps en embarquement et donc pas aux personnels en CSN.

Question 3 : communication aux membres élu-e-s de la CAP des IAM de la note DRH-IGAM relative aux affectations des Administrateurs des Affaires Maritimes à la sortie de l'ENSAM (3^{ème} demande)

Cette question n'est pas du ressort de la CAP IAM, mais vu que certains postes sont attribués à des sorties d'école sans qu'ils ne soient publiés, elle va faire un rappel aux responsables.

Question 4 : intégration du corps IAM dans les corps des attachés et des ITPE

Une réunion sur ce dossier est prévue fin novembre-début décembre.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT-UNSA :

Patrice BEAULIEU..... DDTM 35.....

patrice.beaulieu@i-carre.net

Catherine RATSIVALAKA CEREMA 02 98 05 76 45

catherine.ratsivalaka@cerema.fr

Stéphane KERAUDRAN DDTM/DML 56..... 02 97 37 39 38

stephane.keraudran@morbihan.gouv.fr

Philippe LE ROLLAND CITIS

Philippe.le-rolland@calvados.gouv.fr